

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la salle Georges Brassens :

lundi 15 mars à 18h30

La séance se déroulant pendant les horaires de couvre-feu, l'assistance pour un citoyen aux débats ne constitue pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire.

Ainsi, le maire ne peut autoriser l'accès au public des séances du Conseil municipal.

RANDONNÉE CYCLOTOURISTE

Le Club Cyclotouriste de Villers-Saint-Paul organise une randonnée cyclotouriste "le chêne majestueux de Max" **le 28 mars**.

Il comprend deux parcours de 75 et 59 kilomètres. Départ : Espace Pierre Perret de 8h à 10h. Point de convivialité à Neufvy sur Aronde. Inscription gratuite pour les Villersois.



VILLERS SAINT PAUL

Tu es dans l'année de ta majorité ? Tu souhaites trouver les moyens de financer un projet personnel ou professionnel ? La commune de Villers-Saint-Paul t'offre une bourse de 200€ pour t'aider à y parvenir ! Accès à l'emploi, aux études, prise en charge de permis de conduire, du BAFA, séjours linguistiques ou culturels, accès aux pratiques sportives et culturelles... En candidatant à la Bourse Jeunes Majeurs, tu profiteras d'un soutien financier de la commune pour t'aider à concrétiser tes projets.

Comment profiter de la Bourse Jeunes Majeurs ?

Rien de plus simple ! Il te suffit de télécharger le Dossier Bourse Jeunes Majeurs sur le site de la ville (www.villers-saint-paul.fr), de signer la convention et de remplir le dossier de présentation de ton projet ! Tu pourras ensuite le déposer à l'accueil de la Mairie ou du Centre socio-culturel le Trait d'Union (Espace Pierre Perret).

La pertinence de ton projet sera appréciée par une commission composée du Maire, du 1er adjoint et des adjoint(e)s à la Jeunesse, aux sports, à la culture et aux affaires scolaires.

Ton dossier devra répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- être villersois, depuis au moins six mois,
- être dans l'année civile de tes 18 ans,
- avoir un projet réalisable sur une durée de deux ans au maximum.

Pour être recevable, ton dossier devra comporter :

- Tes coordonnées précises,
- Les pièces justificatives suivantes : ton attestation de recensement, ton justificatif de domicile.

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL MARS 2021

Directeur de la publication :
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

✉ contact@villers-saint-paul.fr

🌐 www.villers-saint-paul.fr



ALERTE SMS

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la ville ou par mail à communication@villers-saint-paul.fr en indiquant vos noms, prénoms, votre numéro de téléphone et adresse postale (avec la mention : j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour m'envoyer les alertes SMS de la commune de Villers-Saint-Paul).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021/2022

▶▶▶ **JUSQU'AU 31 MARS**

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2018 et pré-inscriptions des enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 2019 (validées dans la mesure des places disponibles) sont ouvertes jusqu'au 31 mars.

Pièces à fournir

- ▶ livret de famille et jugement de séparation si nécessaire,
- ▶ pièces d'identités des parents,
- ▶ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ▶ carnet de santé (vaccinations à jour).

Prenez rendez-vous uniquement par téléphone et pensez à vous munir de vos pièces d'identité lorsque vous serez reçus. ☎ **03 44 74 48 47**

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient 2021, veuillez envoyer par mail votre :

- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019.
- Dernière quittance de loyer ou échéancier immobilier.
- Attestation droits CAF de moins de 3 mois.

✉ enfance@villers-saint-paul.fr

LES EXPOS À LA BIBLIOTHÈQUE COLETTE

Du 4 au 16 mars

Comment être un jardinier à la fois responsable et créatif ?

La bibliothèque Colette accueille une exposition sur le thème "Jardiner naturellement"

Aujourd'hui, jardiner c'est tenir compte de la nature telle qu'elle est, la respecter, et ainsi respecter notre environnement. À partir de 9 ans.

☎ **03 44 74 51 52** ✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

LA CHASSE AUX OEUFS

Samedi 3 avril de 14h à 16h30, le Comité des fêtes organise une Chasse aux œufs dans le parc de la Brèche

La traditionnelle chasse aux œufs est maintenue cette année, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID 19. Merci de votre compréhension.

Chaque enfant participant, obligatoirement accompagné d'un adulte, pourra gagner des œufs en chocolat. Réservée aux enfants Villersois de 2 à 10 ans.

Inscription obligatoire. Le coupon ci-dessous est à déposer en Mairie avant le 29 mars.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Prénom de l'enfant : Date de naissance : / /

Prénom de l'enfant : Date de naissance : / /

Prénom de l'enfant : Date de naissance : / /